26 juillet 2017

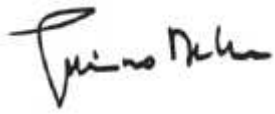
A nos actionnaires,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2017 de Logitech. L'Assemblée aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 14h00 au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation et des informations, qui comprennent un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée, la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles.

Que vous puissiez participer à l'Assemblée générale ordinaire ou non, votre vote est important.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.



GUERRINO DE LUCA

Président du Conseil d'administration

LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
Mardi 12 septembre 2017
14h00 (l'enregistrement débute à 13h30)
SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

*****

ORDRE DU JOUR

A. Rapport

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017

B. Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2017
2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants
3. Vote consultatif relatif à la fréquence des futurs votes consultatifs sur la rémunération des membres des organes dirigeants
4. Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende
5. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2017
6. Elections au Conseil d'administration
    - 6.A. Réelection du Dr. Patrick Aebischer
    - 6.B. Réélection du Dr. Edouard Bugnion
    - 6.C. Réélection de M. Bracken Darrell
    - 6.D. Réélection de Mme Sally Davis
    - 6.E. Réélection de M. Guerrino De Luca
    - 6.F. Réélection de Mme Sue Gove
    - 6.G. Réélection de M. Didier Hirsch
    - 6.H. Réélection du Dr. Neil Hunt
    - 6.I. Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos
    - 6.J. Réélection du Dr. Lung Yeh
    - 6.K. Election de Mme Wendy Becker
    - 6.L. Election de Mme Neela Montgomery
7. Election du Président du Conseil d'administration
8. Elections au Comité de rémunération
    - 8.A. Réelection du Dr. Edouard Bugnion
    - 8.B. Réélection de Mme Sally Davis
    - 8.C. Réélection du Dr. Neil Hunt
    - 8.D. Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos
9. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018
10. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019
11. Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2018
12. Réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant

Apples, Suisse, le 26 juillet 2017 — Le Conseil d'administration

QUESTIONS ET REPONSES
CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017 DE LOGITECH

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT TOUS LES ACTIONNAIRES

Pourquoi ai-je reçu cette "Invitation et Document d'Information"?

Ce document est destiné à satisfaire à la fois aux règles du droit suisse des sociétés et aux règles américaines concernant les "*proxy statements*". En dehors des Etats-Unis et du Canada, cette Invitation et Document d'Information sera mise à disposition des actionnaires inscrits au Registre des Actions avec une traduction partielle française et allemande. La version anglaise de cette Invitation et Document d'Information fait foi en cas de divergence avec les autres versions. Des copies de cette Invitation et Document d'Information ont été mises à disposition des actionnaires dès le 26 juillet 2017.

Le coupon-réponse vous est adressé au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 14h00 au SwissTech Convention Center, EPFL, à Lausanne, en Suisse.

Qui peut voter à l'Assemblée?

Les actionnaires inscrits au Registre des Actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par l'agent de transfert américain de Logitech, Computershare) le mercredi 6 septembre 2017 peuvent voter à l'Assemblée. Aucun actionnaire ne pourra être inscrit au Registre des Actions entre le 6 septembre 2017 et le jour suivant celui de l'Assemblée. Au 30 juin 2017, 86,113,995 actions étaient inscrites et conféraient le droit de vote sur un total de 163,909,945 actions Logitech en circulation. Le nombre d'actions qui pourront effectivement être votées lors de l'Assemblée dépendra du nombre d'actions qui seront inscrites ou désinscrites entre le 30 juin 2017 et le 6 septembre 2017.

Pour obtenir davantage d'informations sur la façon dont les ayants droit économiques américains et canadiens peuvent exercer leurs droits de vote dans la perspective de l'Assemblée, vous êtes priés de vous référer à la section "Informations supplémentaires pour les ayants droit économiques américains et canadiens "*street name*" ci-dessous.

Qui a la qualité d'actionnaire inscrit?

Vous êtes considéré comme un actionnaire inscrit et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont mis à votre disposition, si vos actions sont inscrites au Registre des Actions de Logitech International S.A. ou dans le sous-registre tenu par notre agent de transfert américain, Computershare.

Qui est considéré comme un ayant droit économique d'actions inscrites au nom d'un dépositaire?

Les actionnaires qui n'ont pas demandé à ce que leurs actions soient inscrites directement au Registre des Actions, et qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nominee ou d'une organisation similaire inscrite au Registre des Actions, sont les ayants droit économiques des actions inscrites au nom du dépositaire. Si vous détenez vos actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nominee ou d'une organisation similaire américaine ou canadienne, ce qui est la pratique habituelle aux Etats-Unis et au Canada, l'organisation auprès de laquelle vous détenez votre compte est considérée comme étant l'actionnaire inscrit en ce qui concerne l'exercice du droit de vote à l'Assemblée, et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont envoyés à cette organisation ou mis à sa disposition. Vous êtes en droit de donner des instructions à l'organisation pertinente sur la façon dont le droit de vote doit être exercé en ce qui concerne les actions détenues pour votre compte.

Pourquoi est-il important de voter?

Logitech est une société cotée en bourse dont les décisions essentielles ne peuvent êtres prises que par les actionnaires. Que vous ayez l'intention de participer à l'Assemblée ou non, il est important que vos actions soient représentées.

Combien d'actions doivent être représentées pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer?

L'Assemblée n'est soumise à aucune exigence de quorum. En droit suisse, les assemblées générales des sociétés cotées en bourse ne sont pas soumises à des exigences de participation minimale, et les statuts de Logitech ne prévoient pas non plus une telle exigence.

Où Logitech a-t-elle ses principales activités?

Le principal établissement de Logitech en Suisse se situe à l'EPFL – Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, 1015 Lausanne, Suisse, et le principal établissement aux Etats-Unis se situe à 7700 Gateway Boulevard, Newark, California 94560. Le numéro de téléphone principal de Logitech en Suisse est le +41-(0)21-863-5111 et le numéro de téléphone principal aux Etats-Unis est le +1-510-795-8500.

Comment puis-je me procurer le Document d'Information (incluant l'entier de la description des propositions) et le rapport annuel de Logitech ainsi que les autres documents mis à la disposition des actionnaires?

Une copie de notre rapport annuel 2017, de cette Invitation et Document d'Information ainsi que notre rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2017 que nous avons déposé auprès de l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des copies de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse et aux Etats-Unis aux adresses et numéros de téléphone mentionnés ci-dessus.

Où puis-je obtenir les résultats des votes de l'Assemblée?

Nous entendons annoncer le résultat des votes lors de l'Assemblée et publier un communiqué de presse à l'issue de celle-ci. Nous entendons également annoncer les résultats dans un communiqué établi sur le Formulaire 8-K auprès de la SEC au plus tard lundi 18 septembre 2017. Un exemplaire du Formulaire 8-K sera disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: *http://ir.logitech.com*.

Puis-je participer et voter lors de l'Assemblée si je ne suis pas un actionnaire inscrit?

Vous ne pouvez pas participer et voter vous-même vos actions lors de l'Assemblée à moins que vous deveniez un actionnaire inscrit d'ici au 6 septembre 2017 ou que vous obteniez une procuration de la banque, trustee ou société nominee qui détient vos actions et qui vous permette de voter les actions lors de l'Assemblée. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee qui n'est pas américaine ou canadienne, vous pouvez vous faire inscrire en qualité d'actionnaire en contactant notre Registre des Actions à l'adresse suivante: Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Suisse, et en suivant les instructions qui vous seront données ou, pour certaines juridictions, en demandant à être inscrits par l'intermédiaire de la banque ou du négociant via lequel vous détenez vos actions. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne, vous pouvez vous faire inscrire en qualité d'actionnaire en contactant votre banque, trustee ou société nominee et en suivant les instructions qui vous seront données.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIONNAIRES INSCRITS

Comment puis-je voter si je n'envisage pas de participer à l'Assemblée?

Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée, vous pouvez donner procuration au Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (*gvmanager.ch/logitech* pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou *www.proxyvote.com* pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la carte-réponse, respectivement la carte d'instruction (*Proxy Card*).

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager.ch/logitech* et connectez-vous au moyen de votre code à usage unique indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("Grant Procuration") et soumettez vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("Send"). Votre code n'est valable qu'une seule fois et expire dès que vous vous déconnectez du portail. Tant que vous restez connecté sur le portail de vote, vous avez la possibilité de changer vos instructions comme vous le souhaitez.	Cochez la case "Option 3" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte-réponse dûment complétée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Vote par internet – Registre des Actions américain	Carte d'instruction – Registre des Actions américain
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner le Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée.	Si vous avez demandé une Carte d'instruction (*Proxy Card*), veuillez cocher la case "Oui" (*"Yes"*) sur la Carte d'instruction pour choisir le Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à *Broadridge* au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Comment puis-je participer à l'Assemblée?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée, vous devez obtenir une carte d'accès. Vous pouvez commander votre carte d'accès sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (*gvmanager.ch/logitech* pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou *www.proxyvote.com* pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (*Proxy Card*) et nous vous ferons parvenir une carte d'accès à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'accès avant l'Assemblée et êtes un actionnaire inscrit au 6 septembre 2017, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

Vote par internet – Registre des Actions suisse	Carte-réponse – Registre des Actions suisse
Rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager.ch/logitech* et connectez-vous au moyen de votre code à usage unique indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'accès" (*"Order Admission Card "*). Votre code n'est valable qu'une seule fois et expire dès que vous vous déconnectez du portail.	Cochez la case "Option 1" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite retourner votre Carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au mercredi 6 septembre 2017 au plus tard.

Vote par internet – Registre des Actions américain	Carte d'instruction – Registre des Actions américain
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée.	Si vous avez demandé une Carte d'instruction (*Proxy Card*), veuillez cocher la case "Oui" (*"Yes"*) sur la Carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à *Broadridge* au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au mercredi 6 septembre 2017 au plus tard.

Puis-je demander à une autre personne de me représenter à l'Assemblée?

Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la Carte-réponse (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse) ou, si vous avez demandez une Carte d'instruction (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain), veuillez cocher la case de la Carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la Carte d'instruction. Que ce soit sur la Carte-réponse ou sur la Carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la Carte-réponse ou la Carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Logitech (pour la Carte-réponse), respectivement à *Broadridge* (pour la Carte d'instruction), en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 6 septembre 2017. Nous enverrons une carte d'accès au représentant que vous aurez désigné. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'accès à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre représentant.

Si vous avez demandé et reçu une carte d'accès afin d'assister à l'Assemblée, vous pouvez également mentionner sur la carte d'accès que vous autorisez quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'accès dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.

Puis-je vendre mes actions avant l'Assemblée si j'ai déjà voté?

Logitech n'empêche pas le transfert d'actions avant une assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le Registre des Actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du Registre des Actions le mercredi 6 septembre 2017 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de voter ces actions lors de l'Assemblée.

Si je donne procuration, puis-je changer mon vote après avoir voté ?

Vous pouvez modifier vos instructions par internet ou par courrier jusqu'au 6 septembre 2017. Vous pouvez également changer vos instructions en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code à usage unique et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur *gvmanager.ch/logitech* ou en demandant une nouvelle Carte-réponse auprès de notre Registre des Actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à logitech@devigus.com) et en soumettant cette nouvelle Carte-réponse. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain, vous pouvez révoquer vos instructions en fournissant de nouvelles instructions de vote sur *www.proxyvote.com*, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle Carte d'instruction. Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre Carte-réponse ou votre Carte d'instruction, à moins que vous votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Après avoir reçu le nouveau code à usage unique, rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager.ch/logitech* et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" (*"Grant Procuration"*). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au mercredi 6 septembre 2017 à 23h59 (heure d'Europe centrale) ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.	Si vous demandez une nouvelle Carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte-réponse et nous la retourner d'ici au 6 septembre 2017 au plus tard ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Vote par internet – Registre des Actions américain	**Carte d'instruction – Registre des Actions américain**
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au mercredi 6 septembre 2017 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time) ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.	Si vous demandez une nouvelle Carte d'instruction (*Proxy Card*) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte d'instruction et la retourner à *Broadridge* d'ici au 6 septembre 2017 au plus tard ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Si je donne procuration, que se passe-t-il si je ne donne pas d'instructions de vote?

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site Internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Vote par internet – Registre des Actions américain	**Carte d'instruction – Registre des Actions américain**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Qui puis-je contacter pour poser des questions?

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour voter vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-713-4220 ou à nous envoyer un email à l'adresse *logitechIR@logitech.com*.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES AYANTS DROIT ECONOMIQUES AMERICAINS OU CANADIENS "*STREET NAME*"

Pourquoi ai-je reçu par courrier un document d'une page concernant la disponibilité du matériel de vote sur internet en lieu et place du matériel complet de vote?

Nous avons fourni l'accès à notre matériel de vote sur internet aux ayants droit économiques qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne (ayants droit économiques *"street name*"). En conséquence, ces banques, trustees ou sociétés nominees transmettent une *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* (la "Notice") à ces ayants droit économiques. L'ensemble de ces actionnaires aura la possibilité d'accéder au matériel de vote sur un site internet mentionné dans la Notice ou de demander à recevoir un matériel complet de vote imprimé. Les indications quant à la manière d'accéder au matériel de vote sur internet ou d'en demander une copie imprimée sont mentionnées dans la Notice. De plus, les ayants droit économiques *"street name"* qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne peuvent demander à recevoir le matériel de vote en version imprimée par courrier ou par e-mail de manière continue.

Comment puis-je obtenir un accès électronique au matériel de vote?

La Notice vous fournira des indications quant à la manière :

- d'accéder à notre matériel de vote sur internet pour l'Assemblée ; et
- de nous demander de vous envoyer à l'avenir le matériel de vote par courriel électronique.

Choisir de recevoir à l'avenir votre matériel de vote par courrier électronique nous épargnera les frais liés à l'impression et à l'envoi des documents et réduira l'impact de notre Assemblée générale ordinaire sur l'environnement. Si, à l'avenir, vous décidez de recevoir notre matériel de vote par courrier électronique, vous recevrez l'année prochaine un courrier électronique contenant des instructions ainsi qu'un lien vers le matériel de vote et également un lien vers un site internet sur lequel des instructions de vote pourront être données. Votre décision de recevoir le matériel de vote par courrier électronique restera effective jusqu'à ce que vous la révoquiez.

Qui peut donner des instructions de vote pour l'Assemblée?

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne ("ayant droit économique *street name*") au 14 juillet 2017 peuvent donner des instructions à l'organisation concernée sur la façon dont les droits de vote doivent être exercés. Logitech a pris des mesures pour qu'une société spécialisée dans la fourniture de services à des banques, des trustees et des sociétés nominees américaines et canadiennes procède à une réconciliation des positions en actions des ayants droit économiques *street name* américains et canadiens entre le 14 juillet 2017 et le 31 août 2017, date que Logitech a identifiée comme étant la dernière date possible pour une telle réconciliation. Il est prévu que ces mesures donnent lieu aux ajustements suivants: si une personne qui était un ayant droit économique *street name* américain ou canadien le 14 juillet 2017 donne des instructions de vote, mais vend ses actions par la suite avant le 31 août 2017, les instructions de vote données seront annulées. Si une personne qui était un ayant droit économique *street name* américain ou canadien au 14 juillet 2017 et qui avait donné des instructions de vote augmente ou réduit ultérieurement sa participation, mais est toujours un ayant droit économique au 31 août 2017, le nombre de droits de vote attribué à cette personne sera augmenté ou réduit pour refléter sa participation au 31 août 2017.

Si vous devenez un ayant droit économique *street name* après le 14 juillet 2017 par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne, et que vous souhaitez voter lors de l'Assemblée générale ou donner des instructions de vote à un représentant, vous devez vous faire inscrire comme actionnaire. Vous pouvez devenir un actionnaire inscrit en contactant votre banque, trustee ou société nominee et en vous conformant à leurs instructions. Pour que votre inscription, la mise à disposition du matériel de vote ainsi que l'envoi de vos instructions de vote puissent intervenir en temps utile, nous vous encourageons à demander votre inscription dès que possible et avant le 6 septembre 2017.

Comment puis-je voter si je suis un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien?

Si vous êtes un ayant droit économique d'actions détenues en "*street name*" et que vous souhaitez participer à l'Assemblée, vous devez obtenir une procuration valable de l'organisme qui détient vos actions.

Si vous ne souhaitez pas participer personnellement à l'Assemblée, vous pouvez voter par procuration. Vous pouvez donner vos instructions de vote par internet, par courrier postal ou par téléphone en vous conformant aux instructions mentionnées sur la Carte d'instruction *(Proxy Card).*

Que se passe-t-il si je ne donne pas d'instruction de vote spécifique?

Si vous êtes un ayant droit économique américain ou canadien d'actions détenues en "*street name*" et que vous ne donnez pas d'instruction de vote spécifique à votre banque, trustee ou société nominee, votre banque, trustee ou société nominee pourra, en application des règles de certaines bourses nationales ou régionales, voter sur certains points considérés comme usuels mais devra s'abstenir de voter sur les points de l'ordre du jour considérés comme étant non usuels. Si l'organisation qui détient vos actions ne reçoit pas d'instruction de vote de votre part sur la façon dont elle doit exercer les droits de vote sur des points de l'ordre du jour qui ne sont pas usuels, les droits de vote afférant à vos actions ne seront pas exercés et ne seront pas comptabilisés comme des voix exprimées dans le cadre du vote. Nous vous encourageons à donner des instructions de vote à l'organisation qui détient vos actions en suivant attentivement les instructions figurant dans la Notice. Nous nous attendons à ce que les points suivants de l'ordre du jour soient considérés comme n'étant pas usuels: Point 2 (vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants), Point 3 (vote consultatif relatif à la fréquence des futurs votes consultatifs sur la rémunération des membres des organes dirigeants), Point 4 (emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende), Point 5 (décharge des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2017), Point 6 (élections au Conseil d'administration), Point 7 (élection du Président du Conseil d'administration), Point 8 (élections au Comité de rémunération), Point 9 (approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018), Point 10 (approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019), et Point 12 (réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant). Nous considérons tous les autres points comme étant usuels. L'abstention d'une banque (*broker non-votes*) sur un point de l'ordre du jour ne sera pas considérée comme une voix exprimée.

Dans quel délai mes instructions de vote doivent-elles être données?

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un négociant ou d'un autre dépositaire américain ou canadien, vous pouvez donner vos instructions de vote jusqu'au mercredi 6 septembre 2017 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time).

Puis-je changer mes instructions de vote après les avoir données?

Vous pouvez révoquer vos instructions et changer ces dernières en tout temps jusqu'au moment du vote final. Vous pouvez donner de nouvelles instructions par internet ou par téléphone (seule la dernière instruction communiquée par internet ou par téléphone avant l'Assemblée sera prise en compte), ou en signant et en retournant une nouvelle carte d'instruction portant une date ultérieure, ou encore en participant à l'Assemblée et en votant en personne, dans la mesure où vous êtes en possession d'une procuration (*legal proxy*) qui vous permet de participer à l'Assemblée et d'y voter. Toutefois, votre participation à l'Assemblée générale ordinaire n'aura pas pour effet d'annuler automatiquement vos instructions, à moins que vous votiez à l'occasion de l'Assemblée ou demandiez expressément et par écrit que vos instructions de vote antérieures soient révoquées.

Comment puis-je obtenir un exemplaire du matériel de vote séparé ou demander un exemplaire individuel pour mon ménage aux Etats-Unis ?

Nous avons adopté une procédure approuvée par la SEC appelée "*householding*" pour les actionnaires aux Etats-Unis. Selon cette procédure, les actionnaires qui ont la même adresse et le même nom de famille et qui n'obtiennent pas leur matériel de vote sous forme électronique recevront uniquement un exemplaire de la convocation et de notre rapport annuel, à moins qu'un ou plusieurs de ces actionnaires ne nous informe(nt) qu'il(s) souhaite(nt) continuer de recevoir des copies individuelles. Cette procédure réduit nos coûts d'impression et nos frais de port. Chaque actionnaire américain participant au *householding* aura toujours la possibilité d'accéder à ou de recevoir une carte de vote séparée.

Si vous désirez recevoir une convocation ainsi qu'un rapport annuel additionnels, nous vous prions de requérir la copie supplémentaire en contactant notre agent responsable des envois, à *Broadridge*, par téléphone au +1-866-540-7095 ou par e-mail à sendmaterial@proxyvote.com. Si certains actionnaires de votre ménage souhaitent recevoir une convocation et un rapport annuel séparés dans le futur, ils peuvent appeler notre groupe *investor relations* au +1-510-713-4220 ou écrire à *Investor Relations, 7700 Gateway Boulevard, Newark, California* 94560, USA. Ils peuvent également envoyer un e-mail à notre groupe *investor relations* à logitechIR@logitech.com. Les actionnaires qui ont plusieurs comptes à leurs noms ou qui partagent une adresse avec d'autres actionnaires peuvent nous autoriser à interrompre nos envois de plusieurs convocations et rapports annuels en appelant ou en écrivant à *investor relations.*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ACTIONNAIRES QUI DETIENNENT LEURS ACTIONS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE BANQUE OU D'UN NEGOCIANT (EN DEHORS DES ETATS-UNIS OU DU CANADA)

Comment puis-je voter par procuration si mes actions sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Votre banque, trustee ou société nominee devrait vous inviter à lui communiquer vos instructions sur la façon dont elle doit exercer le droit de vote afférant à vos actions. Si tel n'est pas le cas, vous devez contacter votre banque ou négociant dépositaire pour lui communiquer vos instructions.

Dans quel délai dois-je transmettre mes instructions de vote si mes actions Logitech sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Les banques et négociants dépositaires invitent généralement leurs clients à leur communiquer leurs instructions dans un certain délai. En dehors des Etats-Unis et du Canada, ce délai échoit généralement deux à trois jours avant la date fixée par la société qui tient son Assemblée générale. Si vous détenez des actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire en dehors des Etats-Unis ou du Canada, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la banque ou du négociant concerné sur les délais pratiqués et à transmettre vos instructions de vote à ces institutions aussi rapidement que possible avant ce délai.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Propositions pour l'Assemblée

Le Conseil ne fera pas d'autres propositions et n'a pas de raison de penser que des tiers feront d'autres propositions pour l'Assemblée générale ordinaire.

Si vous êtes un actionnaire inscrit au Registre des Actions:

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site Internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.	Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Vote par internet – Registre des Actions américain	**Carte d'instruction – Registre des Actions américain**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.	Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Si vous êtes l'ayant droit économique d'actions détenues en "*street name*" aux Etats-Unis ou au Canada et que d'autres propositions sont soumises de manière régulière au vote lors de l'Assemblée alors que vous avez donné des instructions de vote discrétionnaires sur votre Carte d'instruction, par internet ou par d'autres systèmes de vote autorisés ou que vous n'avez pas donné d'instructions spécifiques, vos droits de vote seront exercés sur ces points conformément aux recommandations du Conseil d'administration.

Sollicitation de procurations

Nous ne prévoyons pas d'engager une société spécialisée dans la sollicitation de procurations. Il est possible que certains administrateurs, directeurs et collaborateurs de Logitech contactent, sans recevoir de rémunération supplémentaire, des actionnaires personnellement ou par poste, téléphone, courrier électronique ou de toute autre manière en lien avec les propositions qui seront faites à l'Assemblée. Aux Etats-Unis, nous devons demander aux banques et sociétés nominees qui détiennent des actions en leur nom de communiquer notre matériel de vote aux ayants droit économiques des actions détenues, et nous sommes tenus de défrayer ces banques et sociétés nominees pour les frais engendrés par ces démarches selon un tarif prévu par la loi.

Enregistrement des votes

Les représentants d'au moins deux banques suisses agiront en qualité de scrutateurs lors de l'Assemblée. Suivant l'usage pour les sociétés suisses, notre Registre des Actions établira la liste des instructions de vote qui auront été reçues des actionnaires inscrits avant la date de l'Assemblée.

Propositions d'actionnaires et nominees

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2017

Nos statuts permettent à un ou plusieurs actionnaires qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses, de requérir l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires. Notre Conseil d'administration doit inclure une telle proposition dans la convocation à l'Assemblée. L'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être requise par écrit auprès du Conseil d'administration en indiquant la proposition. En ce qui concerne l'Assemblée générale ordinaire de 2017, le délai pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour a expiré le 13 juillet 2017. En outre, le droit suisse permet à tout actionnaire inscrit ou à toute personne ayant reçu une procuration valide de la part d'un actionnaire inscrit de faire avant ou lors de l'Assemblée des propositions alternatives sur des points figurants à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2017.

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2018

Nous prévoyons de tenir notre Assemblée générale ordinaire 2018 le ou autour du 5 septembre 2018. Un actionnaire inscrit qui satisfait aux exigences de participation minimale figurant dans les statuts peut demander qu'un point soit porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2018 en présentant une requête écrite et en indiquant les objets de discussion et les propositions au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 7 juillet 2018 au plus tard. En outre, si vous êtes un actionnaire inscrit et satisfaites aux exigences de participation minimale prévues par la règle 14a-8 du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (la "Loi de 1934"), vous pouvez soumettre une proposition au Conseil d'administration en vue de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2018 en remettant une requête dans ce sens ainsi qu'une description de la proposition au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 28 mars 2018 au plus tard. La proposition devra satisfaire aux exigences de la règle 14a-8 de la Loi de 1934, qui énumère les conditions auxquelles une telle proposition doit satisfaire pour être incluse dans le matériel de vote établi par la société selon la réglementation américaine sur les valeurs mobilières. Selon les statuts de Logitech, seuls les actionnaires inscrits sont considérés comme étant des actionnaires de Logitech. En conséquence, si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous n'êtes pas habilité à présenter des propositions pour l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Propositions de candidats au Conseil d'administration

Les propositions de candidats au Conseil d'administration par des actionnaires inscrits doivent être faites conformément aux règles régissant les propositions d'actionnaires mentionnées ci-dessus.

Dispositions pertinentes des statuts

La disposition des statuts concernant le droit d'un ou de plusieurs actionnaires inscrits qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires peut être consultée sur notre site internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Vous pouvez aussi contacter le Secrétaire du Conseil d'administration de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis pour obtenir une copie de la disposition pertinente de nos statuts.

PROPOSITIONS ET EXPLICATIONS

A. RAPPORT

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

La Direction de Logitech International S.A. donnera un rapport sur les opérations de la Société pour l'exercice 2017 lors de l'Assemblée générale ordinaire.

B. POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SOUMIS AU VOTE

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2017

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2017.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2017 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à disposition de tous les actionnaires inscrits à ou avant la date de cette Invitation et Document d'Information. Le rapport annuel contient également les rapports de l'organe de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes statutaires, le Rapport de rémunération de Logitech établi conformément à l'ordonnance suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (l'"Ordannance Minder"), le rapport de l'organe de révision sur le Rapport de rémunération, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus sur internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. En cas de vote négatif sur cette proposition, le Conseil d'administration convoquera une Assemblée générale extraordinaire pour permettre aux actionnaires de reconsidérer cette proposition.

L'approbation de cette proposition ne constitue pas une approbation ou un rejet des points particuliers mentionnés dans le rapport annuel ou les comptes annuels ou statutaires pour l'exercice 2017.

KPMG AG, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve que l'Assemblée générale ordinaire de Logitech approuve les comptes consolidés de Logitech ainsi que les comptes statutaires de Logitech International S.A. KPMG AG est parvenue à la conclusion que "les comptes consolidés pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017 donnent, de manière générale, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds conformément aux principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis (*U.S. GAAP*) et en conformité avec le droit suisse". KPMG AG est parvenue à la même conclusion et a confirmé que les comptes statutaires annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice disponible sont conformes au droit suisse et aux statuts de Logitech International S.A et que le Rapport de rémunération contient les informations requises par la législation suisse.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2017.

Point 2

Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2017.

Explication

Depuis 2009, le Conseil d'administration a demandé aux actionnaires d'approuver chaque année les principes, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, tels qu'exposés dans le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération, au travers d'une proposition connue sous le nom de proposition "*say-on-pay*". Dès l'Assemblée générale 2011, le vote consultatif *say-on-pay* est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées soumises aux règles américaines sur le *proxy statement*, y compris Logitech. Chaque année depuis lors, les actionnaires ont soutenu notre philosophie, notre politique et nos pratiques de rémunération.

Lors de l'Assemblée générale 2011, les actionnaires ont approuvé la proposition de procéder au vote *say-on-pay* annuellement. Par conséquent, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", les tableaux résumant les rémunérations, les notes ainsi que les explications y relatives. Ce vote ne concerne pas des points spécifiques de la rémunération ou des membres spécifiques des organes dirigeants. Il s'agit plutôt d'un vote sur la rémunération des membres des organes dirigeants en général ainsi que sur les principes, la politique et les pratiques de rémunération décrits dans le Rapport de rémunération.

Ce vote *say-on-pay* est consultatif et, par conséquent, il n'engage pas le Conseil d'administration. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines sur le *proxy statement*. Ce vote est par conséquent indépendant et s'ajoute au vote contraignant sur la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018 tel que prévu au Point 9 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019 tel que prévu au Point 10 ci-dessous. Toutefois, ce vote *say-on-pay* nous fournira des informations concernant le point de vue de nos actionnaires par rapport aux principes, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération pourra prendre en considération dans le futur. Le Comité de rémunération prendra en considération d'éventuels résultats négatifs importants et cherchera à en comprendre les raisons.

Comme indiqué dans la section "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération 2017 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à:

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir le niveau de talent nécessaire pour créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;
- favoriser une culture orientée vers la performance;
- maintenir un équilibre entre la rémunération fixe et variable et faire dépendre une partie importante de la rémunération des performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque inappropriées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants sur les intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et
- refléter le rôle et la performance passée d'un membre de la Direction par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Bien que la rémunération joue un rôle essentiel pour attirer, retenir et motiver les meilleurs cadres et collaborateurs, nous pensons qu'il ne s'agit pas de la seule raison pour laquelle des cadres et collaborateurs exceptionnels décident de rejoindre Logitech et d'y rester, ou de travailler dur pour obtenir des résultats favorables aux actionnaires. Le Comité de rémunération et la Direction estiment qu'un environnement de travail attrayant et un cadre dans lequel les directeurs et employés peuvent se développer, exprimer leur potentiel et faire la différence constituent des éléments essentiels du succès de Logitech dans l'embauche, la motivation et la rétention de ses directeurs et employés.

Le Comité de rémunération du Conseil a établi un programme de rémunération qui est décrit plus précisément dans le Rapport de rémunération annexé à la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information. Le Rapport de rémunération de Logitech décrit également les principes directeurs et les risques liés au programme de rémunération, ainsi que la rémunération versée pour l'exercice 2017.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter, sur une base consultative, **en faveur** de la décision consultative suivante :

> "La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", les tableaux résumant les rémunérations, les notes ainsi que les explications y relatives sont approuvés. "

Point 3

Vote consultatif relatif à la fréquence des futurs votes consultatifs sur la rémunération des membres des organes dirigeants

Proposition

Le Conseil d'administration sollicite le vote consultatif des actionnaires sur la fréquence des votes *say-on-pay* consultatifs sur la rémunération des membres des organes dirigeants. En particulier, le Conseil d'administration sollicite l'avis des actionnaires s'agissant de savoir si les futurs votes *say-on-pay* consultatifs, tel que celui prévu au Point 2 ci-dessus, doivent avoir lieu tous les un, deux ou trois ans.

Explication

Cette proposition sollicite des actionnaires qu'ils indiquent leur préférence, sur une base consultative, s'agissant de la fréquence des futurs votes consultatifs des actionnaires sur la rémunération des membres des organes dirigeants. Le Conseil d'administration demande aux actionnaires de faire part de leur avis sur la fréquence de ces votes en vertu des mêmes règles américaines que celles décrites sous Point 2 ci-dessus, qui requièrent que chaque société soumise aux règles sur le *proxy statement*, y compris Logitech, organise un vote *say-on-pay* consultatif sur la rémunération des organes dirigeants. Ce vote sur la fréquence des votes *say-on-pay* doit avoir lieu au moins une fois tous les six ans et est de nature consultative.

Le Conseil d'administration a demandé aux actionnaires d'approuver la philosophie, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech durant chacune des huit dernières années. Le Conseil d'administration estime qu'un vote annuel consultatif sur la rémunération fournit au Conseil d'administration une meilleure opportunité de réagir plus rapidement, en particulier compte tenu du vote annuel contraignant sur l'approbation de la rémunération de la Direction imposé par le droit suisse, de sorte que le Conseil recommande que le vote *say-on-pay* ait lieu chaque année. Cependant, selon le droit américain applicable, les actionnaires pourront choisir une des quatre options pour cette proposition: un an, deux ans, trois ans, ou s'abstenir de voter. Les votes des actionnaires sur cette proposition sont indépendants et n'affecteront pas le vote contraignant prévu au Point 9 sur la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018, ni le vote contraignant prévu au Point 10 ci-dessous sur la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

Ce vote consultatif n'est pas contraignant. Le Conseil a une forte préférence pour continuer à tenir un vote consultatif *say-on-pay* sur la rémunération des organes dirigeants sur une base annuelle; cependant, le Conseil considérera attentivement le résultat du vote et s'attend à tenir compte de l'alternative qui recevra le plus grand nombre de votes, même si cette alternative ne reçoit pas la majorité des voix exprimées.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande que les actionnaires approuvent, sur une base consultative, la tenue d'un **vote *say-on-pay* annuel** sur la rémunération des organes dirigeants. L'alternative recevant le plus grand nombre de voix (tous les un, deux ou trois ans) sera considérée comme la fréquence choisie par les actionnaires.

Point 4

Emploi du bénéfice résultant du bilan et déclaration d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose que CHF 740,727,981 (soit approximativement USD 740,024,289 selon le taux de change au 31 mars 2017) du bénéfice résultant du bilan reporté soient affectés comme suit:

		Exercice clôturé au 31 mars 2017
Bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2017	CHF	740,727,981
Dividende proposé	CHF	(100,025,881)
Bénéfice non distribué à reporter	CHF	640,702,100

Le Conseil d'administration approuve et propose la distribution d'un dividende brut total de CHF 100,025,881 (soit approximativement USD 99,970,687, basé sur le taux de change au 31 mars 2017), ou approximativement CHF 0.6160 par action (approximativement USD 0.6157 par action).*

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société et ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le paiement du dividende d'approximativement CHF 0.6160 par action (ou approximativement CHF 0.4004 par action après déduction, le cas échéant, de 35% d'impôt anticipé) interviendra le ou aux alentours du 27 septembre 2017 à tous les actionnaires enregistrés à la date de clôture (qui sera le ou aux alentours du 26 septembre 2017). Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 25 septembre 2017. S'agissant des paiements effectués en U.S. Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale, soit le 12 septembre 2017.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'utilisation du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société faîtière du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut d'approximativement CHF 0.6160 par action représente une augmentation d'approximativement 10% par rapport à l'année précédente, suite à l'important flux de trésorerie de l'exercice provenant des activités d'exploitation, et est une indication de la confiance que place le Conseil d'administration dans le futur de la Société. Depuis l'année 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit de proposer un tel dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par les auditeurs statutaires de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver le bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance future de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice résultant du bilan, y compris le paiement d'un dividende d'un montant total de CHF 100,025,881 pour l'exercice 2017.

* Les approximations par action sont basées sur un total de 162,379,677 actions en circulation au 31 mars 2017. Les actions donnant droit à une distribution comprennent toutes les actions émises à l'exception des actions propres détenues par Logitech International S.A. au jour précédant la distribution.

Point 5

Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2017

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2017.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 5 du Code suisse des obligations, les actionnaires sont invités à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2017 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2017 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de six mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions et sans tenir compte des voix des membres du Conseil d'administration ou des membres de la Direction de Logitech.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2017.

Point 6

Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement composé de dix membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017.

Sur recommandation du Comité de nomination, le Conseil propose d'élire les douze personnes mentionnées ci-dessous en qualité d'administrateur pour une période d'une année, commençant lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2017. Dix candidats sont actuellement membres du Conseil d'administration. Leur mandat arrivera à échéance à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2017. Les autres candidates ont été recommandées par le Comité de nomination du Conseil d'administration et approuvées par le Conseil comme candidates au Conseil en juin 2017. Les candidatures de Mme Wendy Becker et de Mme Neela Montgomery comme candidates au Conseil ont chacune été recommandée par Russell Reynolds Associates, une société de recrutement engagée afin d'identifier des candidats au poste d'administrateur.

La durée des fonctions prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

Selon le droit suisse, les membres du Conseil ne peuvent être élus que par les actionnaires. Si les personnes mentionnées ci-dessous sont élues, le Conseil sera composé de douze membres. Le Conseil n'a pas de raison de penser que l'un ou l'autre des candidats ne souhaitera pas ou ne sera pas en mesure d'assumer son rôle d'administrateur s'il est élu.

Pour davantage d'informations sur le Conseil d'administration, en particulier sur ses membres actuels, ses comités, et la façon dont le Conseil supervise les activités de la Direction générale de Logitech, nous vous prions de vous référer à la section « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.A Réélection du Dr. Patrick Aebischer

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Patrick Aebischer au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Aebischer, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 31 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.B. Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Edouard Bugnion au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Bugnion, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 31 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.C Réélection de M. Bracken Darrell

Proposition: Le Conseil d'administration propose que le Directeur Général de la Société, M. Bracken Darrell, soit réélu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Darrell, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 32 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.D Réélection de Mme Sally Davis

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Sally Davis en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Davis, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 32 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.E Réélection de M. Guerrino De Luca

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guerrino De Luca en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. De Luca, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 33 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.F Réélection de Mme Sue Gove

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Sue Gove en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Gove, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 33 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.G Réélection de M. Didier Hirsch

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Didier Hirsch en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Hirsch, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 34 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.H Réélection du Dr. Neil Hunt

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Neil Hunt en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Hunt, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 34 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.I Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Dimitri Panayotopoulos en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Panayotopoulos, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 35 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.J Election du Dr. Lung Yeh

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Lung Yeh en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Yeh, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 35 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.K Election de Mme Wendy Becker

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Mme Wendy Becker soit élu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Mme Wendy Becker est l'ancienne *Chief Executive Officer* de Jack Wills Limited, un fabricant et détaillant de vêtements de marque basé en Grande-Bretagne, un poste qu'elle a occupé d'octobre 2013 à septembre 2015. Elle a été le *Chief Operating Officer* de Jack Wills d'août 2012 à octobre 2013. Mme Becker a été *Group Chief Marketing Officer* de Vodaphone Group Plc, une société de telecommunication active à l'échelle mondiale, de septembre 2009 à janvier 2011. Avant de rejoindre Vodaphone, elle était le *Managing Director* de TalkTalk Telecom Group, un fournisseur de lignes fixes à haut débit, de téléphonie vocale et de services mobiles et liés à la télévision, associée responsable du groupe liés au secteur de la consommation pour le Royaume-Uni de McKinsey & Company, une société internationale de conseil en management, et a occupé différents rôles en lien avec le marketing et les marques au sein de The Procter & Gamble Company. Mme Becker est administratrice non exécutive de Great Portland Estates Plc, une société de promotion immobilière et d'investissement, administratrice non exécutive de NHS (National Health Service) England, membre du comité financier de Oxford University Press, vice-présidente de Cancer Research UK, un trustee de The Prince's Trust, une organisation caritative soutenant les jeunes, ainsi que trustee du Design Museum, un musée dédié au design contemporain sous toutes ses formes. Elle est titulaire d'une license (BA) en économie délivrée par le Dartmouth College et d'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business. Elle a 51 ans et est de nationalités britannique, américaine et italienne.

Mme Becker apporte au Conseil un leadership de haut niveau, ainsi qu'une expérience dans la stratégie, le marketing des biens de consommation, les télécommunications et le design de par les postes qu'elle a occupés auprès de Jack Wills, Vodafone, McKinsey et TalkTalk, ainsi que de par les positions d'administratrice et de trustees qu'elle occupe.

Le Conseil d'administration a décidé qu'elle agirait en qualité d'administratrice indépendante.

6.L Election de Mme Neela Montgomery

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Mme Neela Montgomery soit élu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Mme Neela Montgomery est membre du comité exécutif pour le commerce de détail multicannal auprès de Otto Group, GmbH, un groupe actif dans le commerce de détail et les services à l'échelle globale. Elle occupe ce poste depuis novembre 2014 et supervise les sociétés du groupe qui opèrent les domaines du e-commerce et du commerce de détail en magasin et occupe également le rôle de président exécutif de Crate & Barrel en Amérique du Nord et de SportScheck et Frankonia en Europe centrale. Il est prévu qu'elle devienne, dès août 2017, *Chief Executive Officer* de Crate & Barrel, un détaillant actif à l'échelle mondiale dans le domaine du mobilier. Avant de rejoindre le groupe Otto, Mme Montgomery était, de juin 2012 à juin 2014, *General Merchandise Director* pour le Royaume-Uni au conseil d'administration du Royaume-Uni de Tesco Plc, un des plus grands détaillants au monde, où elle supervisait divers domaines tels que celui dédié à la maison et à l'électronique et au divertissement, dans une perspective multicannal. Elle était active au sein de Tesco depuis 2002, y compris en tant que *E-Commerce Director* pour le Royaume-Uni de mars 2011 à décembre 2013 et comme *Chief Merchant* pour Tesco Malaisie de juillet 2007 à mai 2011. Mme Montgomery est présidente du conseil d'administration d'Euromarket Designs, Inc. (exerçant ses activités sous le nom

Crate & Barrel), SportScheck GmbH, Frankonia Handels GmbH et Manufactum GmbH & Co. KG, qui sont toutes des sociétés du groupe Otto. Elle a étudié la littérature anglaise à l'université d'Oxford et est titulaire d'un MBA de l'INSEAD, après avoir étudié en France et à Singapour. Elle a 42 ans et est de nationalité britannique.

Mme Montgomery apporte au Conseil un leadership de haut niveau, ainsi qu'une expérience dans les commerce de détail multicannal, le e-commerce, les appareils électroniques pour la maison et une expérience globale de par ses fonctions au sein du groupe Otto et de Tesco en Américque du Nord, dans la région EMEA et en Asie Pacifique.

Le Conseil d'administration a décidé qu'elle agirait en qualité d'administratrice indépendante.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 7

Election du Président du Conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le Président du Conseil d'administration soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale pour une période d'une année prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Guerrino De Luca en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection de M. Guerrino De Luca en tant que Président du Conseil d'administration.

Point 8

Elections au Comité de rémunération

Notre Comité de rémunération est actuellement composé de quatre membres, chacun se présentant pour sa réélection au Conseil d'administration et au Comité de rémunération. Suite à la modification du droit des sociétés suisse le 1er janvier 2014, les membres du Comité de rémunération doivent être élus annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les membres du Conseil d'administration peuvent être élus en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose d'élire les quatre personnes mentionnées ci-dessous en tant que membres du Comité de rémunération pour une période d'une année. Trois des candidats sont actuellement membres du Comité de rémunération. Tous les quatre candidats sont indépendants, tel que requis par la Charte du Comité de rémunération et conformément aux exigences des règles de cotation de la bourse Nasdaq, à la définition de l'administrateur externe selon la section 162(m) du *U.S. Internal Revenue Code* de 1986, telle que modifiée, à la définition d'un "administrateur non-employé" pour les besoins de la règle 16b-3 promulguée par l'*U.S. Securities and Exchange Commission*, et à la règle 10C(b)(1) du *U.S. Securities Exchange Act* de 1934, telle que modifiée.

La durée du mandat prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

8.A Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire le Dr. Edouard Bugnion au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Bugnion , veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 31.

8.B Réélection de Mme Sally Davis

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Sally Davis au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Davis, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 32.

8.C Réélection du Dr. Neil Hunt

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Dr. Neil Hunt au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Dr. Hunt, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 34.

8.D Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos

Proposition: Le Conseil d'administration propose réélire M. Dimitri Panayotopoulos au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Panayotopoulos, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 35.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 9

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 5,300,000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018 (l'"Année de Service 2017 - 2018"), sous réserve d'un ajustement dû aux variations du taux de change applicable.*

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération du Conseil d'administration doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(a), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Selon les statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilité de gestion déléguées consiste en paiements en espèces ainsi qu'en remise d'actions ou valeurs mobilières équivalentes. Le montant des paiements en espèce et des actions ou valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe qui tient compte des fonctions et des responsabilités assumées. La valeur des actions et des valeurs mobilières est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi.

Selon l'article 19 bis, paragraphe 2, des statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui assument des responsabilités de gestion déléguées (c'est-à-dire des membres exécutifs du Conseil d'administration) est structurée de la même manière que la rémunération des membres de la Direction.

Le montant proposé de maximum CHF 5,300,000 a été déterminé sur la base d'une augmentation de huit à dix membres non-exécutifs du Conseil d'administration et sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

Pour ce qui concerne les dix membres non-exécutifs du Conseil d'administration:

- Paiements en espèces d'un montant maximum d'approximativement CHF 830,000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services fournis au Conseil d'administration et aux comités.
- Remises d'actions ou de valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum d'approximativement CHF 1,650,000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.
- Autres paiements, y compris les contributions de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum d'approximativement CHF 340,000.

Pour ce qui concerne les membres exécutifs du Conseil d'administration:

- Salaire de base brut d'un montant maximum de CHF 520,000.†
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de CHF 1,040,000.† La rémunération en espèces fondée sur la performance et versée sous la forme d'une prime en espèces peut être acquise selon le *Logitech Management Performance Bonus Plan* (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée en vertu du Plan de Bonus est variable et est fondée sur l'accomplissement des objectifs de performance par la société et les employés à titre individuel ou sur l'accomplissement d'autres objectifs de performance. Le montant maximum

---

* Pour chaque baisse de 0.01 du taux de change du franc suisse face au U.S. Dollar au-dessous du niveau présumé de USD 1.0138 pour CHF 1.00, le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration augmentera de CHF 25,000 pour l'Année de Service 2017 - 2018. Cet ajustement reflète le fait que la rémunération de notre Président, qui est comprise dans le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration, est fixée en U.S. Dollars.

† La rémunération de M. De Luca est fixée en U.S. Dollars. Les montants estimés en U.S. Dollars et utilisés dans le cadre de ces hypothèses ont été convertis selon un taux de change présumé de USD 1.0138 pour CHF 1.00 fondé sur le taux de change moyen sur 12 mois (entre avril 2016 et mars 2017).

proposé pour le bonus fondé sur la performance suppose l'accomplissement maximal de tous les objectifs de performance.

- Primes incitatives à base de titres d'un montant maximum de CHF 830,000.† Les primes à long terme incitatives à base de titres sont généralement accordées sous forme de *performance-based restricted stock units* ("PSUs"), de *time-based restricted stock units* ("RSUs") ou d'autres instruments financiers prévus dans les plans de participation applicables. Le montant maximum proposé pour les primes incitatives à base de titres suppose l'accomplissement maximal de tous les objectifs de performance et l'acquisition complète des primes fondées sur l'écoulement du temps (*time-based*). Comme pour les années précédentes, la valeur des PSUs, des RSUs ou des autres instruments octroyés sous forme de primes incitatives à base de titres inclus dans la rémunération indiquée dans le Rapport de Rémunération est calculée sur la base de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi.
- Autre rémunération d'un montant maximum de CHF 90'000.† Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour les services liés à la préparation de déclarations fiscales et les dépenses y relatives, des contributions au plan d'épargne 401(k) (plan d'épargne américain), des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeur aux primes médicales, la contribution de l'employeur pour la sécurité sociale et Medicare (système de santé américain), la prise en charge de frais liés à des déménagements ou de longs voyages professionnels et des contributions définies au plan de retraite et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les directeurs. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à garantir de la flexibilité pour couvrir les éléments de rémunération pertinents.

Le membre exécutif du Conseil d'administration à qui la rémunération proposée ci-dessus s'applique est M. Guerrino De Luca, le Président de la Société. Comme décrit dans le Rapport de Rémunération, dans cette Invitation et Document d'Information, la structure de la rémunération de M. De Luca correspond à la structure de la rémunération de la Direction et l'augmentation de l'hypothèse du maximum de primes incitatives à base de titres reflète l'augmentation décrite dans l'explication relative au point 10 ci-dessous. En sa qualité de membre de la Direction, M. Bracken Darrell n'a pas droit à une rémunération pour ses services auprès du Conseil d'administration de la Société.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2019.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 5,300,000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018, sous réserve d'un ajustement tel que décrit dans la proposition.

Point 10

Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 24,650,000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019, sous réserve d'un ajustement dû aux variations du taux de change applicable.*

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération de la Direction de la Société doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(b), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice social. L'Assemblée générale ordinaire 2017 ayant lieu au milieu de l'exercice social 2018 de Logitech, le prochain exercice social pertinent est l'exercice 2019. Cela requiert par ailleurs que le vote contraignant sur la rémunération de la Direction soit indépendant et s'ajoute au vote *say-on-pay* consultatif et non-contraignant prévu au point 2 ci-dessus.

La Direction de Logitech est actuellement composée de MM. Bracken Darrell (*President* et *Chief Executive Officer*), Vincent Pilette (*Chief Financial Officer*), Marcel Stolk (*Executive Chairman*, Logitech Europe S.A. et *Senior Vice President, Creativity & Productivity Business Group*) et L. Joseph Sullivan (*Senior Vice President, Worldwide Operations*).

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, la conception et les risques liés au programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2017 sont exposés dans le Rapport de rémunération.

Le montant proposé de maximum USD 24,650,000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout :

- Salaire de base brut d'un montant maximum de USD 2,730,000.
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de USD 5,460,000. La rémunération en espèces fondée sur la performance et versée sous la forme d'une prime en espèces peut être acquise selon le *Logitech Management Performance Bonus Plan* (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée en vertu du Plan de Bonus est variable et est fondée sur l'accomplissement des objectifs de performance par la société et les directeurs à titre individuel ou sur l'accomplissement d'autres objectifs de performance. Pour l'exercice 2019, il est attendu que le bonus continue de varier entre 0% et 200% de l'objectif incitatif du directeur. Le montant maximum proposé pour le bonus fondé sur la performance pour l'exercice 2019 suppose l'accomplissement maximal de tous les objectifs de performance.
- Primes incitatives à base de titres d'un montant maximum de USD 15,710,000. Les primes à long terme incitatives à base de titres sont généralement accordées sous forme de *performance-based restricted stock units* ("PSUs"), de *time-based restricted stock units* ("RSUs") ou d'autres instruments financiers prévus dans les plans de participation applicables. La valeur des PSUs, des RSUs ou des autres instruments financiers octroyés en tant que primes incitatives à base de titres est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi. Le montant maximum proposé pour les primes incitatives à base de titres suppose l'accomplissement complet de tous les objectifs de performance et l'acquisition maximale des primes fondées sur l'écoulement du temps (*time-based*). L'augmentation de l'hypothèse du maximum de primes incitatives à base de titres par rapport aux budgets précédemment approuvés reflète un programme incorporant des conditions de performance telles que la croissance du chiffre d'affaires, du rendement total relatif pour les actionnaires (RTA), un seuil de revenus opérationnels (non basé sur les *U.S. GAAP*) et des possibilités plus larges de versement fondées sur un plus grand nombre d'objectifs liés à la performance. Comme pour les années précédentes, la valeur des PSUs, des RSUs ou des autres instruments octroyés sous forme de primes incitatives à base de titres inclus dans la rémunération indiquée dans le Rapport de Rémunération est calculée sur la base de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi.

---

* Pour chaque augmentation de 0.01 du taux de change du franc suisse face au U.S. Dollar au-dessus du niveau présumé de USD 1.0138 pour CHF 1.00, le montant global maximum de la rémunération de la Direction augmentera de USD 35,000 pour l'exercice 2019. Cet ajustement reflète le fait que la rémunération de l'un des membres de la Direction est fixée en francs suisses.

- Autre rémunération d'un montant maximum de USD 750,000. Les autres rémunérations comprennent les services liés à la préparation de déclarations fiscales et les dépenses y relatives, des contributions au plan d'épargne 401(k) (plan d'épargne américain), des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeur aux primes médicales, la contribution de l'employeur pour la sécurité sociale et Medicare (système de santé américain), la prise en charge de frais liés aux déménagements ou à de longs voyages professionnels, des contributions définies au plan de retraite et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les directeurs. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à garantir de la flexibilité pour couvrir les éléments de rémunération pertinents.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres de la Direction pour l'exercice 2019 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2019.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l’approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d’administration recommande un vote **en faveur** de l’approbation d'un montant global maximum de USD 24,650,000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2019, sous réserve d'un ajustement tel que décrit dans la proposition.

Point 11

Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d’expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l’exercice 2018

Proposition

Le Conseil d’administration propose de réélire KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour une période d'une année et que la nomination de KPMG LLP en qualité d’expert-comptable agréé indépendant pour l’exercice 2018 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil, la réélection de KPMG AG est proposée pour une nouvelle période d'une année en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. KPMG AG a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d’audit a également nommé KPMG LPP, la filiale américaine de KPMG AG, en qualité d’expert-comptable agréé indépendant pour l’année fiscale se terminant le 31 mars 2018 pour le *reporting* selon la législation américaine sur les valeurs mobilières. Les statuts de Logitech ne requièrent pas que les actionnaires ratifient la nomination de KPMG LPP en qualité d’expert-comptable agréé indépendant. Cependant, Logitech soumet la nomination de KPMG LPP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d’Audit réexaminera sa décision. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d’Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LPP durant l’année si le Comité devait décider qu’un tel changement est dans l’intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG AG et KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'expert-comptable agréé indépendant de la Société pour l'exercice 2017, ainsi que d'autres informations concernant KPMG AG et KPMG LLP, figurent sous la rubrique *"Independent Auditors"* et *"Report of the Audit Committee"* de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

Des membres de KPMG AG seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire. Ils pourront y faire une déclaration et répondre à vos questions.

Majorité requise pour l’approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d’administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d’expert-comptable agréé indépendant, chacune pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Point 12

Réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le représentant indépendant des actionnaires (Représentant indépendant) soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale ordinaire pour une période d'un an prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Proposition

Le Conseil d’administration propose de réélire Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

Explication

Les actionnaires peuvent soit représenter leurs actions eux-mêmes ou les faire représenter par un tiers, que ce tiers soit actionnaire ou non, si ce dernier reçoit une procuration écrite. Conformément au droit suisse, chaque actionnaire peut être représenté à l'Assemblée générale par le Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, ou par un tiers muni d'une procuration. Me Ehlers est notaire et elle a déjà servi en qualité de Représentant indépendant lors de précédentes assemblées générales ordinaires.

Selon le droit suisse des sociétés, le Représentant indépendant doit satisfaire à des exigences strictes d'indépendance. Des instructions générales de votes peuvent être données en rapport avec une assemblée générale particulière en relation avec des points de l'ordre du jour ou des objets qui n'ont pas été divulgués dans l'invitation à l'assemblée générale.

Majorité requise pour l’approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d’administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant.